

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.



Table de matières

1. État des lieux	2
2. Généralités	2
3. Frontières	3

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
1. État des lieux		
<p>Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/)</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (https://www.rki.de/);</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://corona.rki.de/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Sciensano (https://covid-19.sciensano.be/)</p> <p>Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html)</p>
2. Généralités		
<p>À partir du 1er décembre 2020, la loi sur les mesures temporaires de la Corona s'appliquera. Cela signifie que les pouvoirs reviennent aux maires des municipalités et qu'il y a un contrôle parlementaire</p> <p>Les Pays-Bas distinguent 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 "Vigilant" : 50 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par semaine (valeur du signal : 7 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par jour). - Niveau 2 "Inquiétant" : >50, mais 150 résultats positifs pour 100 000 habitants par semaine - Niveau 3 "Grave" : >150, mais 250 résultats positifs pour 100.000 habitants par semaine - Niveau 4 "Très sévère" : >250 résultats positifs pour 100 habitants par semaine. <p>Dès que le niveau 3 ou 4 s'applique dans trois ou quatre régions de sécurité, les mesures s'appliquent au niveau national. Le maire détermine si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité. Une carte de route a été présentée, tant pour l'escalade que pour la désescalade des mesures. La désescalade est</p>	<p>RNW peut déclarer Kreise ou les municipalités une zone à risque (>35 nouveaux cas de corona par jour pour 100 000 habitants). Ces Kreise ou municipalités doivent alors prendre des mesures supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau à risque 1 : >35 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Niveau à risque 2 : >50 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Particulièrement extrême : >200 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours <p>Les mesures diffèrent selon l'incidence par région (stratégie des hotspots). Au niveau fédéral, la loi sur la lutte contre les infections impose, depuis le 23 avril, une Notbremse fédérale aux régions où l'incidence sur 7 jours pour 100 000 habitants a dépassé 100 pendant trois jours consécutifs. Des mesures supplémentaires s'appliquent si l'incidence dépasse 150 (fermeture des magasins) et 165 (fermeture de l'éducation physique).</p> <p>Il y a un aperçu de la situation actuelle en RNW et au RKI.</p>	<p>Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'alarme : pas d'infections - Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections - Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections - Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections - Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections - Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections <p>Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4.</p> <p>La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4.</p> <p>Un plan par étapes a été présenté le 14 mai. La première étape sera mise en œuvre à partir du 26 avril suivi du plan extérieur au 8 mai. Le 11 mai, le comité de consultation a présenté un plan d'été comportant quatre étapes successives, toutes soumises au seuil fixé par les lignes directrices, à savoir un maximum de 500 patients COVID</p>

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>détaillée plus en détail dans le plan par étapes, qui décline les mesures en six étapes, avec des dates indicatives. Bien que de nombreuses régions soient au niveau 1 ou 2, les règles nationales continuent de s'appliquer.</p> <p>A partir du 26 juin, l'étape 4 commencera, après la fin du lockdown. Cela signifie qu'à partir de ce moment-là, presque tout sera ouvert à un mètre et demi. L'obligation de porter un masque buccal disparaîtra également en grande partie. Depuis le 10 juillet, certains assouplissements ont été révoqués, y compris pour les événements.</p> <p>A partir du 8 août, les nouvelles règles d'entrée seront appliquées. Les voyageurs en provenance de zones à haut risque doivent être en possession d'un certificat de vaccination, de guérison ou de test.</p> <p>Le 13 août, il a été décidé de prolonger les mesures jusqu'au 19 septembre, l'enseignement supérieur pouvant assurer l'éducation physique à partir du 30 août.</p>	<p>A partir du 1er août, une version révisée de l'Einreiseverordnung fédéral avec une obligation générale de fournir des preuves est en vigueur.</p> <p>Le 10 août, le Bund et les Länder ont décidé de la règle 3G. Depuis le 20 août ceci est en vigueur dans RNW. Cela a supprimé les niveaux d'incidences (Inzidenzstufen), mais la règle 3G s'applique (principalement) à partir d'une incidence de 35 ou plus sur 7 jours dans une région ou un Land. Le niveau d'incidences étant supérieure à 35, la règle 3G s'applique en NRW et exige une preuve de vaccination, de guérison ou de test négatif pour l'accès à certains services et institutions.</p> <p>En Allemagne, les abréviations suivantes ont été introduites : Règle 3G= Genesen, geimpft oder Getestet (Guéri, vacciné ou testé) ; AHA+L=Abstand einhalten, Hygieneregeln beachten und im Alltag Maske tragen + Lüften (Garder ses distances, respecter les règles d'hygiène, porter un masque au quotidien, airing).</p>	<p>dans l'unité de soins intensifs : étape 1 à partir du 9 juin (si 8 personnes vulnérables sur 10 ont été vaccinées), étape 2 à partir du 1er juillet (si 6 adultes sur 10 ont reçu leur première vaccination), étape 3 à partir du 30 juillet (si 7 adultes sur 10 ont reçu leur première vaccination) et étape 4 à partir du 1er septembre (si 7 adultes sur 10 ont été vaccinés). Le décret ministériel précisera en temps voulu si et comment les réouvertures sont autorisées. Ces ajustements doivent encore être intégrés dans le décret ministériel.</p> <p>La troisième étape du plan d'été est entrée en vigueur le 1er septembre. De nombreuses restrictions ont été levées avec cette étape.</p>
<h3>3. Frontières</h3>		
<p>L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne.</p>		
<p>Des conseils aux voyageurs spécifiques à chaque pays s'appliquent ; à conseiller sur Nederlandwereldwijd.nl (vert, jaune, orange, rouge). À partir du 27 juillet, le contenu des codes de couleur changera, la plupart des pays de l'UE étant en jaune. L'orange ne sera utilisé que pour les pays où la propagation des</p>	<p>Les voyages non urgents ne soient déconseillés que dans les zones à haute incidence et à variabilité virale. Les voyages non urgents en Belgique ne sont plus déconseillés, il est déconseillé de se rendre aux Pays-Bas.</p> <p>À partir du 1er août, une distinction sera faite entre les</p>	<p>Des conseils spécifiques à chaque pays s'appliquent. Les voyages vers les pays hors de l'UE restent fortement déconseillés. Les pays de l'UE sont codés par couleur. Les Pays-Bas et RNW sont actuellement rouges, l'Allemagne est verte.</p> <p>Le 19 juillet, il a été annoncé que les contrôles seraient renforcés et</p>

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>(nouvelles) variantes du virus est élevée. La Belgique est déjà jaune (attention : mais les déplacements non urgents sont possibles). L'Allemagne est également jaune à partir du 4 septembre.</p> <p>Les mesures relatives aux voyages ont été réajustées à partir du 1er juillet afin de les rendre conformes aux recommandations du Conseil européen. À partir de ce moment, le certificat COVID de l'UE s'applique également à l'utilisation (conditions de la "politique d'essai"). À partir du 1er juin 2021, la loi sur la quarantaine obligatoire s'appliquera aux voyageurs. Un règlement ministériel fixera les détails de ces règles. Cette loi fait une distinction entre les zones à haut risque (>200/100 000/14 jours, à partir du 1^{er} juillet >200), les zones à très haut risque (>500/100 000/14 jours) et les zones à risque exceptionnel (circulation de variantes du virus ou autres considérations qualitatives). Les pays "jaunes" sont des zones à haut risque, qui font l'objet de tests obligatoires, de vaccination ou de guérison.</p> <p><i>Pour les zones vertes:</i> Aucune recommandation de quarantaine et aucun test négatif obligatoire. Aucun certificat COVID n'est requis non plus. Toutefois, il est recommandé de faire un self-test à son retour de l'étranger.</p> <p><i>Pour les zones jaunes (Belgique & Allemagne) s'applique :</i></p> <p><u>Quarantaine et enregistrement</u> Aucune obligation de quarantaine ou de notification</p>	<p>zones à haut risque (par exemple, >100/100 000/7 jours) et les zones de variants du virus (circulation des variants du virus significativement plus élevé qu'en Allemagne). La Belgique n'est pas une zone à risque. Les Pays-Bas sont considérés comme une zone à forte risque à partir du 27 juillet. Les règles d'entrée en République fédérale d'Allemagne ont été fixées au niveau fédéral avec effet au 13 mai par le Corona-EinreiseV et les dispositions suivantes s'appliquent : À partir du 1er mars, les voyageurs entrants recevront un "SMS Corona" du Bund avec un rappel des règles. Des exemptions s'appliquent aux personnes entièrement vaccinées ou récemment guéries du COVID-19, pour autant que la condition décrite dans la section " Politique de test " soit remplie.</p> <p><i>Pour les zones non à risque (Belgique & Pays-Bas) :</i> Aucune obligation de déclaration via Einreiseanmeldung ou obligation de quarantaine.</p> <p><u>Obligation de preuve</u> À partir du 1er août, une preuve est exigée à l'arrivée : vaccination complète (+14 jours), preuve de guérison ou test négatif récent (PCR : max. 72 heures ; antigène : max. 48 heures). Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI.</p> <p><u>Exceptions à l'obligation de preuve :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transit sans s'arrêter ; - Les personnes qui n'ont fait que traverser une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes traversant 	<p>qu'une procédure plus stricte serait introduite pour les voyageurs en provenance des pays de l'UE/Schengen où circulent des variantes dangereuses du virus, indépendamment du code couleur. Lorsqu'ils reviennent d'une zone à haut risque de l'UE, les voyageurs devront être entièrement vaccinés ou, en plus d'un test PCR le premier jour, effectuer un test PCR le septième jour.</p> <p>PLF : Toute personne arrivant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire de localisation des passagers de la santé publique en ligne (https://travel.info-coronavirus.be/de/public-health-passenger-locator-form). Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement.</p> <p>Les personnes arrivant en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire PLF si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures.</p> <p>Les passagers âgés de moins de 16 ans peuvent voyager avec le formulaire d'adulte accompagnant, à condition qu'ils voyagent avec l'adulte accompagnant.</p> <p><u>Retour en tant que résident après avoir résidé à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour des zones verte ou orange :Aucune obligation de mise en quarantaine ou de test. Remarque : le statut d'une zone peut changer à tout moment pendant votre séjour. - Retour des zones rouges (NL) : Avec un certificat corona numérique

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p><u>Preuve de test négatif</u> Il est fortement recommandé à tous les voyageurs d'effectuer un test au GGD ou un self-test après leur arrivée aux Pays-Bas, le jour 2 et le jour 5. Il ne s'agit pas d'une obligation. Les voyageurs à destination des Pays-Bas doivent avoir un résultat négatif au test NAAT avant leur arrivée. Le test doit dater de moins de 48 heures au moment de l'inscription. Le résultat négatif du test doit être rédigé en NL, EN, DE, FR, IT, PT, SP et doit également contenir les données personnelles et le logo ou la référence d'un médecin ou d'un institut. Depuis le 1er juillet, il est également possible de choisir un test antigénique datant de 24 heures maximum, en dérogation au test NAAT. En cas de voyage avec un transporteur, ce dernier doit le vérifier.</p> <p><u>Exceptions à l'obligation de test (entre autres) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un séjour aux Pays-Bas de moins de 12 heures, si le passager n'a pas voyagé avec un moyen de transport commercial de passagers ; - Une personne qui se trouve dans une zone à haut risque depuis moins de 12 heures ; - Travailleurs frontaliers, -étudiants - Personnes jusqu'à 12 ans ; - Le personnel de transport (personnes et marchandises) ; - Le personnel de transport (personnes et marchandises) ; - Les voyageurs munis d'un ordre de mission de NATO ; - Passagers utilisant le transport régional transfrontalier de passagers ; 	<p>la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes) ; - Forces étrangères ; - Pour les séjours de moins de 72 heures pour les visites de parents au premier degré, de partenaires ou de co-parents. Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. <p><i>Pour les zones à haute risque ou les zones de mutation virale.</i></p> <p><u>Obligation de déclaration</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à forte incidence ou à variante virale au cours des dix derniers jours doivent s'inscrire avant leur arrivée sur Einreiseanmeldung.de (www.einreiseanmeldung.de). Les personnes qui ont été entièrement vaccinées ou qui se sont récemment remises du COVID-19 doivent également s'inscrire.</p> <p><u>Obligation de quarantaine</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à haute incidence au cours des dix derniers jours doivent, en principe, être directement mises en quarantaine pendant dix jours. Cela ne s'applique pas aux personnes qui peuvent présenter un certificat de vaccination valide ou une preuve de guérison récente du COVID-19. Il est possible de mettre fin à une quarantaine au bout de 5 jours avec un certificat de test négatif valide, qui peut être pris le</p>	<p>avec une vaccination complète (+ 2 semaines), un test PCR négatif récent (< 72 heures) ou un certificat de guérison sans quarantaine. Pas non plus pour ceux qui se font tester avec un test PCR le premier ou le deuxième jour après leur arrivée (à l'exception des enfants de moins de 12 ans). Les exceptions pour le court séjour de <48 heures, les travailleurs/étudiants frontaliers, la coparentalité et le transport restent valables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour d'une zone à très haut risque (« variantes préoccupantes »): Quarantaine obligatoire de 10 jours avec test PCR au premier et au septième jour, également pour les personnes entièrement vaccinées ou ayant déjà effectué un test négatif dans le pays. <p><u>Arrivée en Belgique en tant que non-résident :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrivée en provenance des zones verte ou orange : Aucune obligation de mise en quarantaine ou de test. - Arrivée en provenance des zones rouges (NL & RNW) : Avec un certificat corona numérique avec une vaccination complète (+ 2 semaines), un test PCR négatif récent (< 72 heures) ou un certificat de guérison sans quarantaine. Les exceptions pour le court séjour de <48 heures, les travailleurs/étudiants frontaliers, la coparentalité et le transport restent valables. - Arrivée d'un pays hors de l'UE : Il faut être entièrement vacciné (+ 2 semaines) avec un vaccin approuvé par l'Europe et un test PCR le jour

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>- Les personnes utilisant le transport commercial de passagers et dont la destination finale n'est pas les Pays-Bas, et qui ne quittent pas la station de transfert.</p> <p>- À partir du 1er juillet : les voyageurs munis d'une preuve de vaccination (via le certificat ou non) et les voyageurs de l'UE munis d'une preuve de guérison (via le certificat ou non).</p> <p><i>Pour les zones à risque très élevé et les zones à risque exceptionnellement élevé :</i></p> <p><u>Quarantaine et enregistrement</u> Pour les voyageurs en provenance de zones à très haut risque et de zones à risque exceptionnel, une obligation légale de quarantaine de 10 jours s'applique à l'arrivée aux Pays-Bas. Une déclaration de quarantaine numérique ou papier doit être remplie avant l'arrivée aux Pays-Bas et présentée à l'arrivée. Le transporteur, le cas échéant, doit le vérifier.</p> <p>La quarantaine peut être raccourcie à 5 jours avec un test au cinquième jour, s'il est négatif.</p> <p><i>Exceptions à l'obligation de quarantaine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comme pour les zones à haut risque, voir ci-dessus. Y compris les travailleurs frontaliers, les étudiants, les séjours de <12 heures, la coparentalité, les traitements médicalement nécessaires, le personnel de transport. - Par exception, l'obligation s'applique également aux détenteurs d'un certificat (preuve 	<p>cinquième jour. Il n'est pas possible de mettre fin à la quarantaine avant avec un test antérieur.</p> <p>Pour les voyageurs en provenance de zones à virus variable, il existe une exception de 14 jours de quarantaine et aucune possibilité de raccourcir cette période. Il n'y a pas non plus d'exception pour les personnes vaccinées.</p> <p><u>Relevé de test négatif, carnet de vaccination ou preuve d'une guérison récente du COVID-19 :</u> En outre, les voyageurs en provenance de pays à haute incidence doivent être en mesure de présenter un résultat de test négatif aux autorités sanitaires dès leur arrivée (sauf pour les enfants de moins de 6 ans). Le cas échéant, la preuve de la vaccination ou de la guérison récente du COVID-19 est suffisante (voir "politique de test"). Cela s'applique également aux voyageurs par voie aérienne. Le certificat de test négatif peut dater de 48 heures maximum en cas d'utilisation d'un test rapide, de 72 heures maximum en cas d'utilisation d'un test PCR. Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI</p> <p><u>Exceptions à l'obligation de notification et de quarantaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transit sans s'arrêter ; - Les personnes qui n'ont fait que transiter par une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes qui franchissent la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ; 	<p>de l'arrivée. S'il est négatif, pas de quarantaine.</p> <p>- Arrivée en provenance d'une zone à très haut risque ("variantes préoccupantes") : Une interdiction d'entrée pour les non-Belges qui ne vivent pas en Belgique et qui se sont trouvés dans une zone à très haut risque à tout moment au cours des 14 derniers jours. Il existe une exception pour les voyages essentiels du personnel des transports et des diplomates. Ils doivent subir une quarantaine obligatoire de 10 jours avec un test PCR le premier et le septième jour. La quarantaine ne peut être interrompue que pour l'exécution de la raison essentielle.</p>

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>de vaccination ou de guérison), ce qui n'enlève rien à l'obligation de quarantaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obligation de remplir la déclaration de quarantaine demeure et des preuves supplémentaires doivent être fournies. <p><u>Preuve de test négatif</u> Comme pour les voyageurs en provenance de zones à haut risque, les voyageurs en provenance de zones à très haut risque et de zones à risque exceptionnel doivent avoir un certificat de test TAAN négatif avant leur arrivée, ne datant pas de plus de 72 heures. À partir du 1er juillet, un test antigénique datant de moins de 48 heures sera également suffisant.</p> <p>En outre, les dispositions suivantes s'appliquent aux passagers voyageant par voie aérienne ou maritime à partir de zones à risque très élevé et de zones à risque exceptionnellement élevé : Les voyageurs doivent également présenter un résultat négatif à un test rapide en plus du test PCR négatif. Ce test rapide ne doit pas dépasser 24 heures (en raison de difficultés pratiques, le délai a été prolongé de 4 à 24 heures) au moment de l'embarquement. Cette obligation est levée si le test PCR est effectué jusqu'à 12 heures avant le départ.</p> <p>Les mêmes exceptions à l'obligation de test s'appliquent que pour les zones à haut risque, voir ci-dessus. Par exception, l'obligation s'applique également aux détenteurs d'un certificat (preuve de vaccination ou de guérison), ce</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes). S'il s'agit d'une zone à virus, cela s'applique aux séjours d'une durée maximale de 72 heures ; - Les forces militaires étrangères (à l'exception des forces provenant des zones à virus) ; - Un séjour de moins de 72 heures pour les visites à la famille au premier degré, aux partenaires ou à la garde conjointe (à l'exception des visites en provenance de zones à variante virale). Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. (à l'exclusion des zones à virus). <p><u>Exceptions à l'obligation de test :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transporteurs séjournant en Allemagne pendant moins de 72 heures ; - Une exception à la règle principale s'applique aux travailleurs transfrontaliers et aux frontaliers, et autres personnes qui traversent fréquemment la frontière pour moins de 24 heures mais il est précisé qu'ils doivent effectuer un test au moins deux fois par semaine. - Cela limite la fréquence des tests à deux fois par semaine et permet, par exemple, un test après l'arrivée chez l'employeur. <p>En Allemagne, les personnes asymptomatiques peuvent subir un test rapide hebdomadaire gratuit. Les résidents non allemands peuvent également profiter de la Bürgertestung hebdomadaire pour les personnes asymptomatiques en NRW.</p>	

Trafic frontalier dans l'Euregio Meuse-Rhin (06-09-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 0)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
qui n'enlève rien à l'obligation de test. Il existe une interdiction générale de voyager en avion à travers un certain nombre de pays : https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/coronavirus-covid-19/reizen-en-vakantie/vliegverbod		

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés :

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzi.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedteregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>